

## Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Internet: [www.innosuisse.ch](http://www.innosuisse.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : établissement fédéral de droit public

**Conseil d'administration** : André Kudelski (président), Luciana Vaccaro (vice-présidente), Edouard Bugnion, Thierry Calame, Trudi Haemmerli, Marco Illy, Nicola Thibaudeau

**Directrice** : Annalise Eggmann

**Organe de révision** : Contrôle féd. des finances, Berne

### Appréciation synthétique des résultats 2020

Innosuisse est l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Le Conseil fédéral est d'avis qu'Innosuisse a très bien atteint ses objectifs stratégiques lors de l'exercice 2020 ainsi que sur toute la période 2018-2020.

- Le passage de la Commission pour la technologie et l'innovation CTI au statut d'établissement de droit public a entraîné de profonds changements en termes de gouvernance et de processus. L'insécurité ressentie au départ par les acteurs de l'innovation vis-à-vis de cette nouvelle organisation de l'encouragement s'est apaisée au cours de la période d'encouragement. Durant l'exercice 2020, Innosuisse enregistre une augmentation de la demande dans tous les domaines d'encouragement, et la satisfaction des clients à son égard est élevée.
- Innosuisse a rapidement adapté ses instruments aux conditions liées à la pandémie, a soutenu les cantons en mettant à leur disposition un comité d'experts chargé d'évaluer les demandes de cautionnement des start-up prometteuses qui, de par la crise du coronavirus, manquaient de liquidités, et a mis au point durant l'exercice, sur mandat du Conseil fédéral, un programme d'impulsion qui sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Les frais de fonctionnement pour la période 2018-2020, de 52,7 millions de francs, sont inférieurs à la valeur maximale de 72,4 millions, notamment parce que les ressources n'ont été constituées que tardivement pendant la phase de démarrage.
- Sur l'ensemble des contributions fédérales mises à disposition pour la période 2018-2020, environ 35 millions de francs n'ont pas été utilisés, ce qui s'explique par la forte baisse de la demande d'encouragement de projets en 2018.
- Au 31 décembre 2020, Innosuisse présente une perte au bilan de 21 millions de francs (y compris celle de 18,8 millions pour l'exercice 2020), perte à compenser par les réserves libres.

Chiffres-clés	2020	2019
<b>Finances et personnel</b>		
Produit (mio CHF)	<b>251,5</b>	223
Subventions (mio CHF)	<b>252</b>	212
Résultat annuel (mio CHF)	<b>-18,8</b>	-7,4
Réserves au 01.01 (mio CHF)	<b>25,6</b>	23
Total du bilan (%)	<b>30,4</b>	58,6
Ratio de fonds propres (%)	<b>34</b>	44
Personnel (EPT)	<b>66</b>	58
<b>Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement</b>		
Projets d'innovation (nombre de projets acceptés)	<b>472</b>	391
Taux d'acceptation (%)	<b>55</b>	60
Coaching start-up (nombre de projets acceptés)	<b>347</b>	355
Entrepreneuriat (nombre de participants aux cours)	<b>4346</b>	3576
NTN (projets d'innovation acceptés par l'intermédiaire des NTN)	<b>130</b>	92
Taux d'acceptation (%)	<b>58</b>	70
Mentoring (nombre de projets acceptés)	<b>540</b>	545
Programme d'encouragement Énergie (SCCER) (projets acceptés)	<b>57</b>	50
Taux de couverture technique CP (%)	<b>105,9</b>	103,6
Taux de couverture économique CP (%)	<b>86,5</b>	84,9
<b>Contribution fédérale et émoluments</b>		
Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	<b>249,8</b>	221,1
Contribution aux loyers (mio CHF)	<b>0,6</b>	0,6
Frais de fonctionnement	<b>18,3</b>	18,2

\* [Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation \(Innosuisse\) pendant les années 2018 à 2020](#)

## A. Réalisation des objectifs en 2020

### 1. Priorités stratégiques

#### **Encouragement de projets d'innovation**

Après la forte baisse de 2018, l'encouragement de projets (le principal instrument d'encouragement d'Innosuisse) s'est normalisé avant d'atteindre durant l'exercice un nouveau record en termes de montants. Au total, 472 demandes ont été approuvées, ce qui correspond à 175,2 millions de francs (coûts de recherche indirects exclus), soit une progression de 22 % par rapport à l'année précédente.

Dans l'optique d'analyser l'impact des mesures prises, Innosuisse a demandé au Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF de Zurich de procéder à une enquête auprès des entreprises ayant réalisé des projets d'innovation nationaux auxquels elle avait apporté son soutien. Cette enquête a notamment montré que les entreprises soutenues par Innosuisse étaient en moyenne largement plus novatrices, enclines à prendre des risques et productives, et que les offres d'encouragement d'Innosuisse étaient très bien adaptées à leurs besoins.

Pour que le confinement, la réduction de l'horaire de travail et les pertes de bénéfiques accusées par de nombreuses PME – autant de conséquences de la pandémie – ne viennent pas compromettre l'avenir des plus de 1000 projets d'innovation en cours, Innosuisse a rapidement accordé, sans complications administratives, des prolongations et des modifications de projets ainsi que des réductions ou des dispenses de contributions en espèces non encore honorées par les partenaires chargés de la mise en valeur. Ces mesures sont venues soutenir 547 projets et 114 chèques d'innovation. Elles ont entraîné des surcoûts de quelque 20 millions de francs. En outre, Innosuisse a élaboré un programme d'impulsion, qui sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs en matière d'encouragement de projets est réjouissant. Il juge particulièrement positives les mesures relatives à l'analyse d'impact ainsi que l'engagement en faveur des entreprises confrontées à une situation économique difficile du fait de la pandémie. Le dialogue avec des représentants des disciplines non techniques s'est poursuivi afin d'exploiter encore mieux le potentiel des projets innovants. Le Conseil fédéral salue les efforts entrepris et s'attend à ce que l'accès à l'encouragement des innovations dans des disciplines non techniques soit amélioré.

#### **Start-up et promotion de l'entrepreneuriat**

L'encouragement des start-up a été très dynamique sur toute la période sous revue. En 2020, les modules de sensibilisation et de formation ont réuni un total de 4346 participants (3576 en 2019). Un nouveau record a été établi en termes de programmes de coaching, les différentes

offres proposées ayant permis de soutenir activement 570 start-up (contre 430 en 2019).

Diverses mesures ont été mises en œuvre pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes. La proportion de celles-ci est en augmentation tant dans les cours de sensibilisation et de formation que dans les équipes managériales des start-up (43 % dans l'ensemble, + 8 % par rapport à 2019).

Pandémie oblige, les offres de sensibilisation et de coaching ont été transposées dans un format numérique. À quelques rares exceptions près, elles ont été maintenues sans interruption. En avril, le Conseil fédéral a décidé d'aider par le cautionnement les start-up prometteuses en proie à des problèmes de liquidité consécutifs à la crise du coronavirus, l'objectif étant, en collaboration avec les cantons, de les préserver de l'insolvabilité. Les cantons ont eu la possibilité de faire appel à un comité d'experts coordonné par Innosuisse pour évaluer les demandes de cautionnement. À l'échéance du délai de dépôt des demandes, soit le 31 août, le comité avait procédé à l'évaluation de 122 start-up.

Le Conseil fédéral estime que les objectifs stratégiques sont atteints. Il considère en outre que l'engagement d'Innosuisse dans le cadre des crédits de cautionnement liés au coronavirus a été précieux.

#### **Transfert de savoir et de technologie (TST)**

Pendant la période sous revue, le mentoring en innovation a permis à plus de 1100 PME (contre 400 environ en 2020) de bénéficier de prestations de conseil destinées à les aider à concrétiser leur idée d'innovation, à rechercher des partenaires et à élaborer des demandes d'encouragement. Près de 90 % des PME interrogées en ont été satisfaites ou très satisfaites.

Les instruments ont été soumis à un examen critique et ont été repensés. C'est le cas des RTN Innovation Booster, dont la nouvelle formule a suscité un vif intérêt. Sur les 63 demandes déposées, douze projets ont été sélectionnés à l'issue d'une procédure d'évaluation compétitive.

Le domaine TST repose beaucoup sur les rencontres et les activités de réseautage et a donc particulièrement souffert des restrictions liées à la pandémie. Il n'en reste pas moins que le Conseil fédéral considère que les objectifs ont là aussi été atteints.

#### **Programme d'encouragement « Énergie »**

Le programme d'encouragement « Énergie » s'achève au terme de huit ans d'existence. Il est prévu de continuer à développer les compétences au-delà de 2020 de manière à développer des solutions à long terme pour l'avenir énergétique. Aujourd'hui, les hautes écoles concernées accordent davantage d'importance à la recherche énergétique. À fin 2020, 1300 chercheurs travaillaient dans ce domaine (800 EPT). En outre, des investissements ont été consentis dans la relève et l'enseignement. Les fonds

propres des hautes écoles impliquées, les nouveaux projets d'innovation et, en particulier, le nouveau programme d'encouragement SWEET de l'OFEN devraient permettre de maintenir la grande majorité des emplois créés et contribuer à atteindre les objectifs visés par la Stratégie énergétique 2050. Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est réjouissant.

### **Collaboration avec le FNS**

Sur mandat de la Confédération, le FNS et Innosuisse mènent conjointement BRIDGE, un programme spécial destiné à accélérer le transfert de savoir et la mise en application des résultats issus de la recherche. BRIDGE soutient les chercheurs ayant identifié une utilisation potentielle de leur recherche – sous forme de produit ou de service –, mais devant encore mener à bien divers travaux jusqu'à la commercialisation. Suite aux appels à projets BRIDGE Proof of Concept, 122 projets se sont distingués et ont permis la création de 65 start-up. S'y ajoutent 31 projets BRIDGE Discovery.

La collaboration avec le FNS a été constamment approfondie au-delà du programme conjoint BRIDGE. C'est ainsi qu'Innosuisse a par exemple fait bénéficier le nouveau programme national de recherche Covid-19 (PNR 78) de son savoir-faire en matière de TST pour assurer une mise en œuvre rapide des résultats de la recherche. Le Conseil fédéral considère que les objectifs fixés ont été atteints.

### **Encouragement de la relève**

La conception et la mise en œuvre d'un nouvel instrument d'encouragement destiné à la relève hautement qualifiée dans le domaine de l'innovation ont été repoussées dans l'optique de la révision des dispositions légales en la matière. Le Conseil fédéral a supprimé cet objectif le 24 avril 2020.

### **Soutien aux PME dans la transformation numérique**

Dans le cadre du plan d'action Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019 et 2020, Innosuisse a lancé le programme d'impulsion « Technologies de fabrication ». Sur un total de 73 projets soumis, 44 ont été approuvés. Ceux-ci couvrent tous les domaines d'encouragement, ce qui confirme les besoins en numérisation des PME et le dynamisme dont elles font preuve. La pandémie a retardé de nombreux projets. Pour les versements les concernant et n'intervenant qu'en 2021, des réserves affectées d'un montant de 4,6 millions de francs sont constituées à la clôture de l'exercice 2020. Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est réjouissant. Il s'attend à ce que les projets en retard du programme d'impulsion « Technologie de fabrication » soient clôturés d'ici à fin 2021.

### **Développement de la stratégie**

Durant la période en cours, Innosuisse a soumis ses instruments à un examen critique et a procédé à certaines adaptations. Dans la perspective de la révision de la loi

fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1) elle a proposé des adaptations des bases légales. Ces propositions ont été prises en compte dans le message du Conseil fédéral sur la révision totale de cette loi (FF 2021 480).

Le Conseil fédéral est d'avis qu'en termes de développement de la stratégie également, Innosuisse est en bonne voie. Son concept d'analyse d'impact, dont le DEFR a pris connaissance le 28 février 2020, lui permettra d'axer encore plus systématiquement ses offres sur les besoins et les effets recherchés.

## **2. Coopérations et participations**

### **Intégration dans le système national d'encouragement**

Au niveau national, la collaboration entre Innosuisse et les organisations suisses de l'écosystème de l'innovation a été continuellement renforcée et élargie sur les plans stratégique et opérationnel. Ont fait leurs preuves les deux partenaires que sont le FNS et le SECO, mais aussi les acteurs du Système d'innovation régional (SIR) et de l'écosystème des start-up. Cette collaboration a montré toute sa valeur en 2020, notamment par la mise en place des mesures destinées à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19. Selon le Conseil fédéral, la coopération s'est encore améliorée au sein du système national d'encouragement.

### **International**

Dans le cadre des initiatives multilatérales internationales, 88 projets d'innovation ont été soutenus pour un volume d'investissement total de quelque 78 millions de francs (35 % de financement par Innosuisse, 15 % de financement par l'UE, 50 % de fonds propres). Ces chiffres sont les plus élevés jamais enregistrés depuis que la Suisse participe à ces initiatives.

La collaboration bilatérale s'est poursuivie de manière ciblée sur le plan opérationnel (p. ex. avec l'agence de promotion de l'innovation du Brésil EMBRAPPII et l'agence de promotion de l'innovation sud-coréenne KIAT).

En dépit des restrictions liées à la pandémie, le consortium EEN a enregistré de très bons résultats en 2020. La demande a progressé par rapport à l'année précédente. Plus de 90 % des PME se sont déclarées très satisfaites des prestations de conseil fournies par Innosuisse.

Du point de vue du Conseil fédéral, le transfert des initiatives d'innovation internationales au domaine de responsabilité d'Innosuisse est un succès. La stratégie de coopération internationale a été adoptée, ce qui signifie que la fructueuse collaboration internationale peut se poursuivre sur de bonnes bases.

### **Stratégie en matière de participation**

Suite à la décision motivée du conseil d'administration d'Innosuisse de ne pas rechercher pour l'instant de participations pendant la période de financement en cours,

le Conseil fédéral a décidé de supprimer cet objectif le 24 avril 2020.

### **3. Objectifs liés au fonctionnement interne**

L'étude mandatée par le DEFR au cours du second semestre 2019 a montré que les structures d'Innosuisse définies par le législateur étaient adaptées et lui permettaient d'accomplir efficacement ses tâches. Innosuisse avait déjà identifié une grande partie du potentiel d'optimisation découlant des recommandations de l'étude. Des mesures en la matière ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation.

### **4. Objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance**

Le nombre de personnes employées par Innosuisse à fin 2020 est de 78, soit 65,9 équivalents plein temps (EPT ; 2019 : 58 EPT). Les rapports de travail des collaborateurs sont régis par la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) et ses dispositions d'exécution ainsi que par l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse.

L'effectif d'Innosuisse est constitué à 62 % de femmes, les hommes représentant 38 %. Les mises au concours de postes sont pour la plupart publiées sur les canaux du marché suisse du travail de manière à exploiter le potentiel de main-d'œuvre indigène. En dépit des efforts déployés, la proportion de collaborateurs non germanophones reste en deçà des objectifs fixés. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2020, Innosuisse forme une apprentie employée de commerce (CFC). Elle n'emploie actuellement pas de personnes en situation de handicap. Les jours de vacances restants, le solde horaire variable et tout particulièrement les comptes pour congé sabbatique présentent une tendance à la hausse.

Le Conseil fédéral considère qu'au vu de la réorganisation complète intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le degré de réalisation des objectifs est bon.

### **5. Objectifs financiers**

Pour mener à bien ses tâches d'encouragement, Innosuisse reçoit de la Confédération des contributions annuelles destinées à couvrir ses charges. Le crédit approuvé par le Parlement pour l'année 2020 (env. 250 millions de francs) a été totalement utilisé. Par ailleurs, des réserves libres ont été utilisées à hauteur de 21 millions de francs et des réserves affectées d'un montant de 4,6 millions de francs ont été constituées pour des projets du plan d'action « Numérisation » qui ont été reportés. Au 31 décembre 2020, Innosuisse présente une perte au bilan de 21 millions de francs (y compris celle de 18,8 millions pour le présent exercice), perte à compenser par les réserves libres.

Sur l'ensemble des contributions fédérales mises à disposition pour la période 2018-2020, environ 35 millions de francs n'ont pas été utilisés, ce qui s'explique par la forte

baisse de la demande d'encouragement de projets en 2018. Pour la période 2018-2020 dans son ensemble, Innosuisse a constitué des réserves libres à hauteur de 4,6 millions de francs et des réserves affectées pour un montant de 4,7 millions de francs. Les réserves constituées sont donc restées en deçà du plafond fixé à 10 % du budget annuel durant toute la période considérée. Les contributions consenties en 2019 et 2020 sont quant à elles beaucoup plus nombreuses. À noter cependant qu'elles n'auront de répercussions que les années suivantes dès lors que le versement des contributions n'est effectué que plus tard.

En 2020, les frais de fonctionnement ont atteint 18,3 millions de francs (2019 : 18,2 millions). Pour la période 2018-2020, ils s'élèvent au total à 52,7 millions de francs, ce qui correspond à 27 % de moins que le plafond de 72,4 millions de francs défini dans les objectifs stratégiques. Cet écart s'explique en particulier par une constitution des ressources intervenue tardivement lors de la phase de démarrage.

Les travaux relatifs au plan de fonds de tiers n'ont pas pu être achevés en raison des nombreuses questions de principe qui se posent. Des clarifications juridiques supplémentaires sont en cours au DEFR en vue d'une décision de principe du propriétaire.

Le Conseil fédéral estime que les objectifs fixés sont fondamentalement atteints. Le Conseil fédéral attend d'Innosuisse que l'important excédent d'engagements soit suivi avec une attention particulière durant la nouvelle période et qu'elle en tienne compte dans sa planification d'allocations de contributions pour les années à venir.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances, CDF) a vérifié les comptes annuels 2020 d'Innosuisse et recommande de les approuver dans son rapport du 26 février 2021.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral de prendre connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques en 2020 et d'approuver le rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels). Il demande par ailleurs que la perte au bilan au 31 décembre 2020 de 21 millions de francs (y compris celle de 18,8 millions de francs pour l'année sous revue) soit compensée par les réserves libres et que décharge lui soit donnée.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Lors de sa séance du 21 avril 2021, le Conseil fédéral a approuvé les propositions que le conseil d'administration d'Innosuisse lui a soumises.